Inter-mécanique du bâtiment

IMB

CMMTQ

NOVEMBRE 2026 | VOLUME 41, NUMÉRO 9

La CMMTQ remet 11 prix lors de la Soirée Maestria

Le congrès 2026 de la CMMTQ

Accessibilité d'un compteur de gaz naturel installé à l'intérieur d'un bâtiment



Deux critères essentiels pour bien sélectionner le séparateur de graisse

POSTE-PUBLICATIONS, NO DE CONVENTION 40006319





La solution HYBRIDE

Le meilleur des deux mondes

Offrez à vos clients l'avantage de combiner les systèmes sans conduit et traditionnels grâce à la solution hybride de Tempstar Canada. Vous y trouverez la polyvalence, la flexibilité et l'efficacité que vous recherchez.

Communiquez avec votre représentant Enertrak pour plus de détails.

TEMPSTAR CANADA

Une division de Carrier Canada depuis 50 ans

1982 Distributeur exclusif ENERTRAK

1 800 896-0797

Carrier Canada / ICP, Mississauga, Ontario, Canada

Enertrak inc., 2875 rue Jules-Brillant, Laval, Québec, Canada

IMB

LA REVUE OFFICIELLE DE LA

CMMTQ

8175, boul. Saint-Laurent
Montréal, QC H2P 2M1
T : 514 382-2668
F : 514 382-1566
cmmtq.org/IMB
imb@cmmtq.org

Éditeur | CMMTQ

Rédacteur en chef | Martin Lessard

Collaborateurs | Mihai Buzdugan et Emilie Canuel-Langlois

Révision | Annie Talbot

Abonnements
imb@cmmtq.org

Publicité | Véronique Clément
T : 450 227-8414, poste 303
vclement@cpsmedia.ca

Graphisme | Allélu'graph

Impression | Héon & Nadeau

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CMMTQ. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. L'emploi du genre masculin n'implique aucune discrimination.

Dépôt légal – 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0831-411X

Publiée 10 fois par année
Tirage régulier : 7700
Tirage du Répertoire : 3100
Répertoriée dans

CARD

Comité exécutif
Président : Jean Turgeon
Vice-présidente : Jennifer Hamel
Secrétaire-trésorier : Matthieu Carbonneau

Conseil d'administration
Denis Beauchamp
David Bouchard
Matthieu Carbonneau
Pascal Dumais
Silvain Patry
Yanick Racine
Jean Turgeon
Maxime Blondin-Massé
Bruno Boulay
Vanessa Courchesne
Jennifer Hamel
Benoit Prévost
Brian Roussel

Poste-publications, convention n° 40006319
Retourner toute correspondance à :
8175, boul. Saint-Laurent
Montréal, Qc H2P 2M1

NOVEMBRE 2026
VOLUME 41, NUMÉRO 9



10

Plomberie
Deux critères essentiels pour bien sélectionner le séparateur de graisse

4 Mot du président
Le changement, enfin?

16 CMMTQ
Le congrès 2026 de la CMMTQ

Gala Maestria
14 La CMMTQ remet 11 prix lors de la Soirée Maestria
18 Benoit Demers obtient le Maestria Bénévole
19 Denis Montour reçoit le Maestria Reconnaissance

21 Question-réponse
Accessibilité d'un compteur de gaz naturel installé à l'intérieur d'un bâtiment







6 Nouvelles de l'industrie
24 Formations de la CMMTQ
25 Bienvenue aux nouveaux membres
26 Calendrier
26 Info-produits

Abonnement gratuit
L'abonnement à *IMB* est gratuit pour les personnes liées à la mécanique du bâtiment.
Il suffit de remplir le formulaire sur bit.ly/AbonnementRevueIMB

Le changement, enfin?

Jean Turgeon, président de la CMMTQ

Le thème de notre congrès était « Le changement au cœur du progrès ». Difficile d'imaginer une thématique plus actuelle.

D'abord, soulignons l'immense succès de cet événement — l'un des plus retentissants de l'histoire récente de la CMMTQ. Pendant trois jours, entrepreneurs, partenaires et intervenants de l'industrie se sont réunis pour apprendre, discuter, réfléchir et célébrer ensemble. Pas moins de 420 convives ont assisté à la Soirée Maestria, un record! Notre congrès est devenu un rendez-vous incontournable pour tous ceux qui souhaitent contribuer à l'évolution de la mécanique du bâtiment. Il démontre toute la vitalité de notre industrie.

Le changement, déjà au cœur des conférences et des formations du congrès, domine aussi l'actualité politique.

En effet, lors de la dernière campagne électorale, les partis politiques ont multiplié les promesses de changement : changement de cap, de méthodes, de priorités. Nous avons entendu parler de nouvelles approches, de réformes ambitieuses et de transformations profondes.

L'industrie de la construction n'est pas en reste. Maintenant que les urnes ont parlé, les entrepreneurs souhaitent voir ces intentions se traduire en actions. Dans notre industrie, les enjeux sont bien connus et les besoins sont réels.

Chaque jour, les entrepreneurs doivent composer avec une réglementation complexe, des procédures administratives exigeantes, des appels d'offres parfois imprécis et des délais qui compliquent la réalisation des projets. Pourtant, ces mêmes entrepreneurs sont appelés à construire davantage et plus rapidement, dans le respect des codes et des normes, au meilleur coût possible.

Le prochain gouvernement dispose d'une belle occasion de rendre l'environnement d'affaires plus favorable aux petites et moyennes entreprises, qui constituent l'épine dorsale de notre économie et de notre industrie.

Dans un contexte économique marqué par l'incertitude, l'inflation et les défis liés à la productivité, les PME ont besoin de mesures qui les aident à investir, à innover et à se développer.

Le changement pourrait également passer par une simplification des appels d'offres publics et des contrats gouvernementaux. Trop souvent, la lourdeur administrative décourage les entreprises ou mobilise des ressources qui pourraient être consacrées à des activités plus productives.

L'allègement du fardeau administratif constitue aussi une avenue incontournable. Les entrepreneurs veulent consacrer leur énergie à réaliser des projets de qualité, à gérer leurs équipes et à servir leurs clients. Ils souhaitent moins de paperasse et davantage d'efficacité.

Le changement devrait également toucher la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Dans un secteur en constante évolution, les programmes de formation doivent refléter cette réalité. Un perfectionnement mieux adapté aux besoins du terrain contribue directement à la productivité, à la qualité des travaux et à l'attraction de nouveaux travailleurs.

Enfin, nous croyons qu'une meilleure planification des projets publics ainsi qu'un financement stable et prévisible en vue du maintien des infrastructures permettraient à l'industrie de mieux anticiper les besoins et de développer la capacité nécessaire pour y répondre. Sans parler du fait que la société en a profondément besoin.

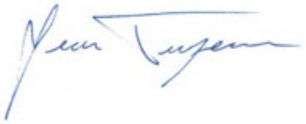


Ces revendications ne sont pas nouvelles. Elles permettent aux entreprises de faire ce qu'elles font de mieux : créer de la richesse, offrir des emplois de qualité et réaliser des projets qui contribuent au développement du Québec.

À la CMMTQ, nous croyons que le changement doit produire des résultats tangibles. Il doit améliorer le quotidien des entreprises, renforcer la compétitivité de notre industrie et favoriser la réalisation de projets de qualité pour l'ensemble de la société québécoise.

C'est pourquoi nous entendons participer activement aux discussions avec le prochain gouvernement. Nous avons d'ailleurs déjà sollicité une première rencontre avec notre ministre responsable afin de lui présenter les priorités de nos membres et les solutions que nous proposons.

Le changement était au cœur du progrès lors de notre congrès. Souhaitons maintenant qu'il soit aussi au cœur de l'action gouvernementale. IMB



Entrepreneurs

partenaire énergir

On réunit le savoir-faire d'ici.



Quand les expertises se rassemblent, les projets énergétiques avancent. Voilà pourquoi notre réseau de partenaires réunit des entrepreneurs reconnus dans le domaine de l'énergie.

Découvrez le réseau

énergir

Indexation de la cotisation annuelle de l'AECQ pour 2027

La cotisation annuelle de base de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) est indexée à 2,1 % pour l'année 2027. Elle passe de 240 $ à 245 $, taxes en sus.

Association des entrepreneurs en construction du Québec

De plus, la modernisation des services en ligne de la Commission de la construction du Québec entraîne un changement important dans la façon de payer cette cotisation. Obligatoire, elle sera ajoutée automatiquement à la facture de votre rapport mensuel du mois d'octobre 2026. Le paiement de la facture devra être effectué au plus tard le 15 novembre 2026.

Cette cotisation sert principalement à financer les services de relations du travail (y compris la négociation), de formation professionnelle et de santé et sécurité offerts par les associations sectorielles d'employeurs.

Nouvel outil de prévention des dégâts d'eau dans les copropriétés

Devant la hausse des dégâts d'eau dans les copropriétés, l'Association des syndicats de copropriété du Québec a annoncé la mise en place d'une solution complète et proactive pour les réduire et faciliter le recouvrement des lourdes sommes déboursées par les syndicats de copropriété : le Carnet d'entretien privatif.

Cet outil permet de documenter la nature et la fréquence des entretiens requis sur chaque équipement privatif



connecté de près ou de loin à l'eau. Concrètement, il s'agit d'un rapport d'inspection visuelle, réalisé par une firme spécialisée, individualisé pour chaque unité privative, et portant sur les principales sources de dégâts d'eau dans les parties privatives.

L'inspection repose sur 20 points de vérification ciblés. Les robinets d'arrêt, les éviers, les toilettes, les flexibles d'alimentation, le calfeutrage des salles de bains ainsi que les détecteurs de fuites d'eau, s'il y a lieu, sont notamment visés par l'inspection.

Pour chaque unité, le rapport comprend des photographies et des constats, qui sont ensuite classés par ordre de priorité afin d'offrir un portrait clair de la nature, de la fréquence des entretiens requis et des travaux que le copropriétaire doit effectuer à court terme.

La CNESST actualise six guides de la démarche de prévention



La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a récemment mis à jour sa documentation afin d'intégrer les exigences du régime permanent en vigueur depuis le 1er octobre 2025. Pour accompagner les entreprises dans leur démarche, les six guides maintenant disponibles offrent des outils pratiques pour soutenir les employeurs dans l'application de leurs obligations.

Il s'agit des guides *Démarche de prévention*, *Identifier les risques*, *Analyser les risques*, *Corriger les risques*, *Contrôler les risques* et *Guide d'utilisation de la Grille de la démarche de prévention*. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/.

À l'abri de l'IA, la plomberie séduit les jeunes Britanniques

L'informaticien britannique Geoffrey Hinton, le « père de l'IA », a déclaré : « Les emplois qui résisteront à l'intelligence artificielle (IA) sont ceux qui exigent une grande adaptabilité et de solides compétences manuelles, et la plomberie en fait partie. » De plus en plus de jeunes Britanniques pensent la même chose, rapporte le *Financial Times*.

En 2025, l'organisme City & Guilds, qui délivre la majorité des certifications dans les métiers spécialisés en Grande-Bretagne, a enregistré 859 jeunes diplômés en plomberie — soit presque 2 fois plus que l'année précédente.



Le coût des études supérieures et les bouleversements annoncés dans de nombreux secteurs d'activité par le déploiement de l'IA sont en cause.

Un sondage mené aux États-Unis révèle que plus de 50 % des parents interrogés sur les professions qu'ils jugent à l'abri de l'automatisation mentionnent les plombiers, les charpentiers et les électriciens. Toutefois, seulement 7 % des parents préféreraient pour leur enfant une formation professionnelle ou technique à des études supérieures.

Parmi les jeunes de la génération Z, 71 % considèrent que les formations professionnelles sont moins prestigieuses que les études universitaires. Comme les autres métiers manuels, le métier de plombier se heurte au phénomène de « résistance sociale ».

Can-Aqua et Trilex joignent leurs forces

Can-Aqua et Trilex s'associent pour mettre en commun leurs expertises et leurs forces complémentaires afin de mieux servir leurs clients.

Cette association permet aux deux entreprises d'offrir une gamme de produits plus vaste. Au-delà des avantages opérationnels, cette décision s'appuie sur une approche déjà bien ancrée dans les deux organisations : une expertise technique reconnue, un engagement envers la qualité et une volonté d'offrir un service à la clientèle exceptionnel.

En mettant leurs compétences en commun, les deux entreprises sont mieux outillées pour répondre aux besoins du marché et soutenir leur croissance, tout en conservant leur identité.

Enertrak intègre Beijer Ref

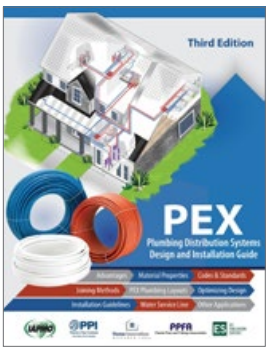
Enertrak, l'un des principaux distributeurs de produits de CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air) au Canada, annonce son intégration à Beijer Ref AB. Enertrak fait désormais partie du segment opérationnel Beijer Ref Amérique du Nord.

Beijer Ref AB est un groupe de distribution qui offre des solutions à valeur ajoutée dans les secteurs de la réfrigération, du chauffage et de la climatisation. Présent dans 46 pays sur 4 continents, Beijer Ref est l'un des plus importants grossistes en réfrigération au monde.

Cette transaction permet à Enertrak de poursuivre sa croissance tout en préservant les valeurs, les relations et l'esprit entrepreneurial qui la caractérisent depuis sa fondation, en 1982. L'entreprise poursuivra ses activités sous sa marque reconnue et conservera son équipe de direction actuelle. Les fondateurs et les actionnaires demeureront à titre d'actionnaires minoritaires.

Le succès d'Enertrak repose sur des partenariats solides et durables avec des fabricants de premier plan. L'entreprise collabore notamment avec Mitsubishi Electric Sales Canada inc. depuis près de 40 ans.

Publication d'un guide de plomberie en PEX



La 3e édition du *Plumbing Distribution Systems Design and Installation Guide* a été publiée par IAPMO, le Plastics Pipe Institute, le Home Innovation Research Labs, la Plastic Pipe and Fittings Association (PPFA) et ICC Evaluation Service. Cet ouvrage rédigé en anglais fournit les renseignements et les ressources nécessaires pour concevoir et installer des réseaux de distribution d'eau chaude et froide en polyéthylène réticulé (PEX) dans les bâtiments résidentiels, multifamiliaux et commerciaux.

Publiée 13 ans après la version précédente, l'édition 2026 a fait l'objet d'une mise à jour substantielle. Elle comporte de nouvelles normes d'homologation, des recommandations de conception et des techniques d'installation révisées. Un nouveau chapitre porte sur les applications des conduites d'eau potable et comprend des instructions d'installation explicites. Le document peut être téléchargé dans son intégralité ou chapitre par chapitre.

Can-Aqua fait l'acquisition d'Icon Agency

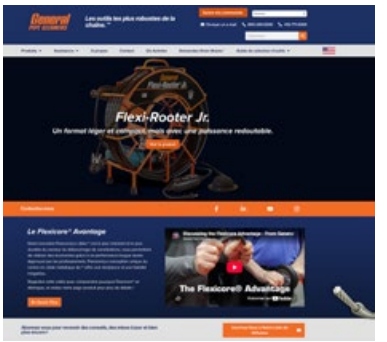
Can-Aqua annonce l'acquisition de l'agent de fabrique albertain Icon Agency dans le but d'étendre son expertise dans l'ouest du pays. Fondée en 2008, cette agence est spécialisée dans la représentation et la distribution de produits en mécanique du bâtiment.

Selon les conditions de l'entente, le groupe Can-Aqua devient actionnaire majoritaire, alors que les membres de la direction d'Icon Agency demeurent partenaires et conservent leurs fonctions au sein de l'entreprise. De plus, Icon Agency continuera d'exercer ses activités sous son propre nom.

Can-Aqua est aussi présente au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba.

Nouveau site Web pour GPC

Le fabricant General Pipe Cleaners annonce la refonte de son site Web, afin de permettre aux professionnels de l'industrie d'accéder plus rapidement et plus facilement à l'information qu'ils recherchent. Chaque fiche de produit



comprend désormais plus de renseignements (spécifications, manuels, vidéos, etc.). De plus, l'interface est plus claire, et l'outil de localisation de distributeurs a été optimisé pour trouver plus rapidement les revendeurs à proximité.

25/50

La CMMTQ souligne l'anniversaire de ses membres. Félicitations!

25 ANS

Trane Canada ULC
Laval

9106-5730 Québec inc. f.a. : Plomberie Aqua
Montréal - Saint-Léonard

Plombiers et assurances



La nouvelle solution d'assurance pour les plombiers

Louis Cyr Assurances et Juriance - cabinet multidisciplinaire en services juridiques et en assurance de dommages sont deux cabinets appartenant à Louis Cyr et travaillant ensemble pour certains marchés spécialisés qui ont besoin de ces services dans les secteurs de la fabrication, de la construction et de l'immobilier. En fournissant à leurs clients des services de gestion des risques, d'assurance et des services juridiques, Louis Cyr Assurances et Juriance offrent un service à 360 degrés et deviennent le professionnel le plus important pour leurs clients. Grâce à Louis Cyr Assurances, votre entreprise peut avoir accès à un programme d'assurance conçu pour vous redonner le contrôle sur vos dossiers de réclamation et réguler le coût de votre assurance responsabilité civile. Cessez d'utiliser vos protections d'assurance pour payer des réclamations non justifiées.

Dégâts d'eau

En immobilier, et plus précisément en construction, les dégâts d'eau sont la plaie de tous les intervenants. Les plombiers sont alors pointés du doigt automatiquement et cela occasionne de multiples réclamations à leurs assureurs. Depuis que cette situation perdure, les primes d'assurance ont explosées, et ce bien que les plombiers ne soient pas majoritairement les ultimes responsables des dommages. Beaucoup de causes finissent par disculper le défaut d'installation des plombiers, au profit principalement du défaut d'entretien et des défauts de fabrication. Malgré tout, les frais de défense exorbitants viennent entacher le dossier de réclamations des plombiers, souvent pour un montant supérieur au dégât lui-même. Il existera toujours des erreurs pour lesquelles les couvertures d'assurance seront nécessaires.

La solution

La combinaison des services juridiques et d'assurance permet aux plombiers **d'une certaine envergure** d'avoir distinctement la défense et la couverture d'assurance. Grâce à Juriance, une équipe légale prend en charge la défense de vos droits pour toute demande venant de l'extérieur. En gérant ces réclamations au moindre coût juridique possible, non seulement nous contrôlons l'effet sur les primes, mais nous défendons également vos droits selon vos intérêts et ce en toute concordance avec la police d'assurance. De son côté, Louis Cyr Assurances peut négocier vos couvertures sans toutes ces réclamations non-justifiées.

Reprenez-donc le contrôle de votre dossier d'assurance en nous confiant votre défense.

JURIANCE

Cabinet multidisciplinaire en services juridiques et assurances de dommages

www.juriance.com

LOUIS CYR ASSURANCES

Cabinet en assurances de dommages

www.louiscyrassurances.com

Louis Cyr : (514) 234-8413

Débit de pointe et capacité de confinement des matières grasses

Deux critères essentiels pour bien sélectionner le séparateur de graisse

par Emilie Canuel-Langlois, T.P., directrice du Service technique de la CMMTQ

La sélection d'un séparateur de graisse ne doit jamais reposer uniquement sur le diamètre d'une canalisation ou sur le volume d'un seul appareil sanitaire. Pour être adéquat, le séparateur doit tenir compte de deux critères complémentaires : le débit maximal pouvant lui être acheminé et la quantité de matières grasses qu'il devra retenir entre deux entretiens.

Le chapitre III, Plomberie, du *Code de construction du Québec* exige que ce type d'appareil soit choisi et installé conformément à la norme *Choix de la taille, du modèle et de l'emplacement des séparateurs de graisses, et leur installation* (CSA B481.3-12). Cette dernière précise que la taille d'un séparateur doit notamment tenir compte du débit maximal ou de pointe et des conditions d'exploitation prévues.

Cette distinction est importante : deux séparateurs peuvent offrir un même débit nominal, mais des capacités de confinement différentes. L'American Society of Plumbing Engineers (ASPE) propose une méthode complémentaire pour estimer la valeur indicative de production de graisse par repas à partir du type d'établissement et du nombre de repas servis. Cette méthode ne remplace pas le calcul exigé par la norme CSA B481.3-12, mais elle aide à vérifier la capacité de confinement une fois le débit minimal établi.

À retenir

Une conception rigoureuse repose, notamment, sur deux critères distincts :

- le débit de pointe prévu conformément à la norme CSA B481.3-12; et
- la charge potentielle de graisse, afin de choisir une capacité de confinement compatible avec une fréquence d'entretien.

1. Déterminer le débit de pointe prévu

Selon la norme CSA B481.3-12, le débit de pointe correspond au volume maximal d'eaux usées, par minute, pouvant être rejeté dans le séparateur. Le débit nominal du séparateur ne doit donc pas être inférieur au débit de pointe prévu.

Le dimensionnement doit tenir compte des appareils raccordés et des apports d'eau susceptibles de contribuer au débit maximal. Ces appareils peuvent notamment comprendre les éviers de cuisine, les drains de broyeur de déchets, les avaloirs de sol des aires de préparation ou de stockage des aliments, les hottes autonettoyantes, les éviers de service et, dans certains cas, les lave-vaisselle.

2. Calculer le débit de pointe prévu

La norme CSA B481.3-12 permet de déterminer le débit de pointe selon différentes approches, notamment à partir de la taille des canalisations ou du volume total des eaux rejetées, établi selon la taille et le nombre d'appareils raccordés. L'exemple suivant illustre cette seconde approche.

Exemple : sélection d'un séparateur de graisse dans un restaurant italien

Prenons l'exemple d'un restaurant italien muni d'un évier à trois compartiments, d'un évier de préparation et d'une hotte autonettoyante.

L'évier à trois compartiments, l'évier de préparation et la hotte

Pour les éviers, la norme CSA B481.3-12 et les méthodes de calcul de l'ASPE tiennent compte du fait qu'une cuve est rarement remplie à ras bord en conditions normales d'utilisation. La vaisselle, les casseroles et les poêles occupent une partie de son volume. Aux fins de l'exemple, on utilise donc 75 % du volume de la cuve.

Pour calculer le volume, chaque compartiment mesure : 0,60 m × 0,50 m × 0,35 m = 0,105 m^3 = 105 L (rappel de la conversion : 1 m^3 = 1000 L)
Volume des trois compartiments : 3 × 105 L = 315 L
Calcul du volume à 75 % : 315 L × 0,75 = 236,25 L ≈ 236 L
Pour un drainage d'une minute, la contribution de l'évier à 3 compartiments au débit de pointe total est de **236 L/min**.

Pour calculer le volume de l'évier de préparation : 0,50 m × 0,45 m × 0,30 m = 0,0675 m^3 = 67,5 L (rappel de la conversion : 1 m^3 = 1000 L)
Calcul du volume à 75 % :
67,5 L × 0,75 = 50,625 L ≈ 51 L
Pour un drainage d'une minute :
51 L ÷ 1 min = 51 L/min

Pour une hotte autonettoyante, le débit de pointe rejeté pendant le cycle de lavage automatique doit être établi à partir des manuels techniques du fabricant. Aux fins de l'exemple, ils indiquent **40 L/min**.

Le débit de pointe total prévu

En supposant que les deux éviers soient vidangés simultanément pendant que la hotte autonettoyante effectue son cycle de lavage, le débit de pointe total prévu serait de :

- évier à trois compartiments : 236 L/min
- évier de préparation : 51 L/min
- hotte autonettoyante : 40 L/min

Débit de pointe prévu : 236 L/min + 51 L/min + 40 L/min = 327 L/min ou 86,4 US gpm
(rappel de la conversion : 3,785 L/min = 1 US gpm)

Le séparateur sélectionné devra donc présenter un **débit nominal certifié égal ou supérieur à 327 L/min**.

3. Estimer également la production de graisse

Le calcul précédent établit le débit nominal minimal. Il ne permet toutefois pas de déterminer si la capacité de confinement du séparateur sera suffisante entre deux entretiens.

L'ASPE propose une méthode de présélection fondée sur une valeur indicative de production de graisse par repas. Notre restaurant italien utilise de la vaisselle lavable; le tableau de l'ASPE le classe dans la catégorie « production élevée avec vaisselle », soit 20,638 g de graisse par repas.

La fréquence d'entretien est un élément central du dimensionnement. Plus l'intervalle entre les vidanges est long, plus le séparateur doit contenir un volume important de matières grasses et solides.

La norme CSA B481.4-12 rappelle que les responsables d'un établissement muni d'un séparateur doivent établir et respecter un calendrier de nettoyage et d'entretien réguliers. La fréquence doit être adaptée aux conditions réelles d'exploitation, notamment au type de service, aux méthodes de cuisson, au volume d'eaux usées rejeté et à la capacité de confinement de l'appareil.

De plus, la norme CSA B481.4-12 rappelle qu'une surveillance régulière doit toujours être assurée pour que :

- le volume cumulé de matières grasses organiques (MGO) insolubles dans l'eau et de matières solides ne dépasse pas la capacité maximale de confinement du séparateur de graisse; et que
- la fréquence d'entretien reste adéquate[1] en cas d'augmentation des volumes de MGO et de matières solides qui passent par le séparateur de graisse.

Calcul de la charge de graisse

La méthode de l'ASPE ne remplace pas le calcul du débit de pointe prévu selon la norme CSA B481.3-12. Elle sert à comparer des capacités de confinement et des scénarios d'entretien une fois le débit nominal minimal calculé et établi.

Tableau 1 – Valeurs de production de graisse selon le type de restaurant

Catégorie	Sans vaisselle lavable	Avec vaisselle lavable	Type de restaurant
Faible production	2,268 g/repas (0,005 lb/repas)	2,948 g/repas (0,0065 lb/repas)	Cafétéria d'école primaire, comptoir de viande d'une épicerie, hôtel servant des déjeuners continentaux, sandwicherie, comptoir à sushis, restaurant de pizza à emporter
Production moyenne	11,340 g/repas (0,025 lb/repas)	14,742 g/repas (0,0325 lb/repas)	Café, dépanneur, comptoir de charcuterie, restaurants grec, indien, japonais, coréen, thaïlandais ou vietnamien
Production élevée	15,876 g/repas (0,035 lb/repas)	20,638 g/repas (0,0455 lb/repas)	Restaurant familial à service complet, restaurant de type « fast-food » (hamburgers), restaurants allemand, italien et mexicain (en restauration rapide)
Très forte production	26,308 g/repas (0,058 lb/repas)	34,019 g/repas (0,075 lb/repas)	Restaurant de style BBQ avec service complet, restaurant de poulet frit, de steak et fruits de mer, restaurants chinois, hawaïen ou mexicain avec service complet

Source : *ASPE Plumbing Engineering Design Handbook, Vol. 4*, Chap. 8, Tab. 8-3. Valeurs attribuées à Clean Water Services, Brown Grease Supply Study, 2011. Les conversions métriques sont celles du tableau source.

Exemple détaillé pour calculer la charge de graisse

Supposons que le propriétaire de notre restaurant italien sert en moyenne 500 repas par jour dans de la vaisselle réutilisable. Le tableau 1 classe ce type d'établissement dans la catégorie « production élevée avec vaisselle lavable », qui produit 20,638 g de graisse par repas.

Production quotidienne de graisse estimée :
500 repas/jour × 20,638 g/repas = 10 319 g/jour
≈ 10,319 kg/jour

Cette valeur peut ensuite être projetée selon la fréquence d'entretien prévue par le propriétaire.

Tableau 2 – Scénarios théoriques de capacité de confinement

Fréquence d'entretien	Calcul	Charge théorique
Entretien tous les trois jours	10,319 kg/jour × 3 jours	**31,0 kg**
Entretien hebdomadaire	10,319 kg/jour × 7 jours	**72,2 kg**
Entretien toutes les deux semaines	10,319 kg/jour × 14 jours	**144,5 kg**
Entretien toutes les quatre semaines	10,319 kg/jour × 28 jours	**288,9 kg**

Limite de l'estimation
Ces résultats représentent une charge théorique produite, pas nécessairement la masse qui s'accumulera réellement dans le séparateur. Une partie des matières grasses peut demeurer dans les résidus alimentaires, être récupérée en amont ou ne jamais atteindre le réseau de drainage. Les calculs servent surtout à comparer les modèles et les scénarios d'entretien.

Dans notre exemple, un entretien toutes les deux semaines correspond à une charge théorique de **144,5 kg**. Cette valeur permet de vérifier si le séparateur envisagé possède une capacité de confinement suffisante pour la fréquence d'entretien prévue.

Pourquoi vérifier la capacité de confinement?

Cette vérification est essentielle parce que deux séparateurs ayant le même débit nominal peuvent présenter des capacités de confinement différentes. Or, cette capacité influe directement sur la durée pendant laquelle l'appareil peut



retenir efficacement les matières grasses et solides avant le prochain entretien.

À mesure que les matières résiduelles s'accumulent, l'efficacité du séparateur peut diminuer. Une capacité insuffisante augmente donc les risques de débordement, de relargage de matières grasses et d'accumulation dans le réseau de drainage sanitaire.

Une capacité de confinement appropriée contribue à :

- maintenir l'efficacité du séparateur;
- réduire les risques de débordement ou de retour dans le réseau;
- limiter les accumulations dans le réseau de drainage sanitaire; et
- choisir une fréquence d'entretien adaptée aux conditions réelles d'exploitation.

Sélection du séparateur de graisse en tenant compte des deux facteurs

Revenons à l'exemple du restaurant italien. Le calcul de débit de pointe exige un séparateur ayant un débit nominal d'au moins 327 L/min, soit 86,4 US gpm. Selon le tableau 3, un modèle certifié à 100 US gpm (X-460) pourrait sembler adéquat.

Tableau 3 – Exemple d'une charte technique d'un fabricant Spécifications

Modèle	GPM	Capacité de graisse (kg)	Capacité de litres/sec.
X-450	75	68	4,75
X-460	100	91	6,3
X-465	150	136	9,5
X-470	200	182	12,6
X-475	250	227	15,75

Toutefois, si ce modèle n'offre qu'une capacité de confinement de 91 kg, il ne répond pas à la fréquence d'entretien prévue toutes les deux semaines, puisque la charge théorique estimée est de 144,5 kg. Dans ce cas, le débit nominal est suffisant, mais la capacité de confinement ne l'est pas.

L'entrepreneur ou le concepteur devra plutôt retenir un modèle offrant à la fois un débit nominal certifié égal ou supérieur à 327 L/min et une capacité de confinement égale ou supérieure à la charge théorique liée à la fréquence d'entretien prévue.

En raison de sa capacité de confinement de 182 kg, le modèle X-470 est le choix approprié puisqu'il respecte le débit requis et la fréquence d'entretien prévue.

Conclusion

Le choix d'un séparateur de graisse doit être fait selon deux critères complémentaires. La norme CSA B481.3-12 permet d'établir le débit de pointe prévu en tenant compte des appareils raccordés et des apports d'eau susceptibles de contribuer au débit maximal. La méthode de l'ASPE ajoute une seconde vérification, liée à la production potentielle de graisse et à la fréquence d'entretien.

L'objectif n'est pas de respecter uniquement le débit nominal minimal, mais de choisir un appareil pouvant répondre aux conditions réelles d'exploitation. Cette double vérification permet de choisir un séparateur réellement adapté à l'établissement qui en fera usage.

NOTES

[1] L'entretien des séparateurs de graisse doit être effectué avant que l'accumulation combinée des MGO et des matières solides représente plus de 25 % du volume liquide utile du séparateur.



La CMMTQ remet 11 prix lors de la Soirée Maestria

par Martin Lessard
Photos : Sylvain Fortier – Clair Obscur Multimédia

Un nombre record de 420 membres et intervenants de l'industrie ont participé à la Soirée Maestria. Lors de l'événement phare du congrès annuel de la CMMTQ, neuf entreprises spécialisées en mécanique du bâtiment ont été récompensées pour leurs réalisations au cours de la dernière année.

La CMMTQ a également profité de l'occasion pour remettre le Maestria Bénévole et le Maestria Reconnaissance à deux individus qui se sont démarqués au cours de leur carrière.

Un jury a évalué toutes les candidatures. Il était composé de Stéphane Drapeau, T.Sc.A., représentant de l'Ordre des technologues professionnels du Québec; d'Éric Fournier, ing., représentant de l'ASPE; de Pietro Guerra, ing., représentant de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec, et de Magdalena Stanescu, ing. Ph. D., représentante de l'ASHRAE-Montréal.

Lauréats 2026

Maestria Relève — Nouvelle entreprise

Cette catégorie est réservée aux entreprises membres de la Corporation depuis trois ans ou moins. Elle leur donne l'occasion de présenter leur vision du métier de maître mécanicien en tuyauterie et ce qu'elles apportent à l'industrie.

PLOMBERIE INDUSTRI'O INC. (SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)

FINALISTE
Services Plombeo inc. (Châteauguay)

Maestria Relève — Transfert d'entreprise

L'entreprise qui pose sa candidature dans cette catégorie est en mesure de décrire les mesures qu'elle a prises pour favoriser le transfert des connaissances, des spécialisations et des activités.



SERVICES ÉNERGÉTIQUES R.L. INC. (QUÉBEC)

FINALISTES
Michel Fortin et fils inc. (Québec)
Pure Plomberie inc. (Montréal – Pierrefonds-Roxboro)

Maestria Petit bâtiment — plomberie (résidentiel et petit commercial)

Cette catégorie regroupe les projets de plomberie réalisés dans un « petit bâtiment », comme défini dans le chapitre I, Bâtiment (d'une superficie d'au plus 600 m^2 et d'une hauteur d'au plus 3 étages), dans le secteur résidentiel ou petit commercial.



BUDGET DRAIN (SAINTE-CATHERINE)

Maestria Petit bâtiment — chauffage (résidentiel et petit commercial)

Cette catégorie regroupe les projets de chauffage réalisés dans un « petit bâtiment », comme défini dans le chapitre I, Bâtiment (d'une superficie d'au plus 600 m^2 et d'une hauteur d'au plus 3 étages), dans le secteur résidentiel ou petit commercial.



BEAUCHAMP BABIN ET ASSOCIÉS INC. (MONTRÉAL – SAINT-LÉONARD)

FINALISTE
CAM mécanique tuyauterie inc. (Blainville)

Maestria Grand bâtiment — plomberie (résidentiel et IC/I)

Cette catégorie regroupe les projets de plomberie réalisés dans un « grand bâtiment », selon la définition donnée dans le chapitre I, Bâtiment (d'une superficie de plus de 600 m^2 et d'une hauteur de plus de 3 étages), dans le secteur résidentiel, industriel, commercial ou institutionnel.



PLOMBERIE H2O MTL (MONTRÉAL – LASALLE)

FINALISTES

Côté expert en mécanique du bâtiment (Blainville)

Lambert Somec inc. (Boucherville)

Maestria Grand bâtiment — chauffage (résidentiel et IC/I)

Cette catégorie regroupe les projets de chauffage réalisés dans un « grand bâtiment », selon la définition donnée dans le chapitre I, Bâtiment (d'une superficie de plus de 600 m^2 et d'une hauteur de plus de 3 étages), dans le secteur résidentiel, industriel, commercial ou institutionnel.



LAMBERT SOMEC INC. (BOUCHERVILLE)

FINALISTES

Chauffage Y. Racine (Granby)

Mécanique Northerm (Saint-Jérôme)

Maestria Développement durable

Cette catégorie regroupe les entreprises qui posent des gestes au quotidien pour réduire leur empreinte sur l'environnement (recyclage, récupération, transformation, etc.).



MULTI-ÉNERGIE BEST INC. (TROIS-RIVIÈRES)

FINALISTE

Budget drain (Sainte-Catherine)

Maestria Implication sociale

Par ce prix, la CMMTQ met à l'honneur des maîtres mécaniciens en tuyauterie qui changent la donne dans leur milieu en s'impliquant de diverses façons.



PLOMBERIE-CHAUFFAGE C.I.F. INC. (SAINTE-CLAIRE)

FINALISTE

Plomberie Industri'o inc.

(Saint-Germain-de-Grantham)

Maestria Service client

Cette catégorie met en valeur les entreprises qui démontrent une approche digne de mention. Ici sont évalués quatre volets : l'accès à un professionnel, la rapidité de la réponse, le rapport qualité-prix et l'expérience globale.



PLOMBERIE CHAUFFAGE MAXIME CROTEAU INC. (MONTRÉAL – RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES)

FINALISTE

Plomberie Picard (Montréal-Est)

Maestria Reconnaissance

La CMMTQ a également profité de la Soirée Maestria pour rendre hommage à deux personnes qui ont marqué le secteur de la mécanique du bâtiment. Denis Montour, de Uponor inc., a reçu le Maestria Reconnaissance pour souligner sa contribution remarquable au secteur de la mécanique du bâtiment.



DENIS MONTOUR

Maestria Bénévole

Par ailleurs, le Maestria Bénévole a été remis à Benoit Demers de Plomberie Benoit Demers inc., afin de souligner son implication exceptionnelle auprès des membres de la CMMTQ et de l'industrie.



BENOIT DEMERS

Le congrès 2026 de la CMMTQ

par Martin Lessard
Photos : Sylvain Fortier – Clair Obscur Multimédia

C'est sur le thème « Le changement au cœur du progrès » que s'est tenu à Mont-Tremblant, du 10 au 12 septembre, le congrès annuel de la CMMTQ. Environ 185 participants et accompagnateurs s'y étaient donné rendez-vous.

Des invités de marque

Le vendredi midi, Pierre-Luc Désilets, vice-président à la qualification et à la compétence de la main-d'œuvre de la Commission de la construction du Québec (CCQ), a d'abord confirmé que les données de plus de 350 000 travailleurs avaient été volées à la suite de la cyberattaque récemment subie par l'organisation, et que les personnes touchées peuvent obtenir une protection d'Equifax pendant 24 mois.

Il a par la suite présenté plus en détail les perspectives de l'industrie de la construction. « Entre le *Plan québécois des infrastructures*, les investissements en transformation énergétique, les projets d'Hydro-Québec et l'ensemble des besoins de la société québécoise, nous devons construire l'équivalent de 140 stades olympiques, de 10 projets de la Baie-James ou de 80 barrages Daniel-Johnson (et centrales Manic-5). »

Il a également relaté les mesures prises par la CCQ pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. « Les données démontrent que près de 30 % des travailleurs quittent l'industrie dans les 5 premières années de leur carrière. Ces constats nous obligent à agir. Ainsi, nous travaillons à mieux préparer les personnes. En 2021, seuls 35 % des nouveaux apprentis entraient dans l'industrie avec des compétences reconnues. En mars 2026, cette proportion atteignait près de 58 %. L'une des solutions réside dans l'alternance travail-études. Nous avons donc accéléré son déploiement. L'objectif est simple :



Pierre-Luc Désilets

attirer davantage de personnes vers les programmes de formation, augmenter le nombre de diplômés et permettre aux étudiants d'acquérir une expérience en chantier pendant leur parcours. Les résultats sont prometteurs. »

Le lendemain midi, le PDG de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), Michel Beaudoin, a accepté de répondre avec franchise aux questions de Steve Boulanger, directeur général de la CMMTQ, et des congressistes.

Le PDG de la RBQ a réitéré sa volonté de rehausser les normes de qualité dans l'industrie tout en assurant le respect des codes au meilleur coût possible. Il a également souligné l'importance d'augmenter à la fois la quantité et la qualité des inspections afin de renforcer la confiance du public envers l'industrie de la construction.

Saluant la collaboration de la CMMTQ dans plusieurs dossiers stratégiques, dont celui de l'inspection, monsieur Beaudoin s'est dit confiant quant au nouveau modèle en voie d'être déployé. Ce modèle couvre les bâtiments d'habitation qui ne sont pas visés par le *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*. Il prévoit des interventions aux étapes charnières des travaux afin de renforcer la qualité des ouvrages et de permettre aux intervenants d'obtenir une attestation de conformité.



Michel Beaudoin

Monsieur Beaudoin a également évoqué son intention d'étendre ce modèle à d'autres types de bâtiments et de revoir en profondeur le système de tarification de la RBQ.

Des conférenciers de renom

Animée par Dominic Gagnon, la conférence d'ouverture portait sur l'innovation, l'adaptabilité et la persévérance. D'emblée, il définit l'innovation comme le fait de « prendre des risques et d'accepter d'échouer, parce que le succès passe par les échecs ». À l'aide de nombreux exemples et d'anecdotes plus loufoques les unes que les autres, il a démontré comment il chamboule les idées préconçues et profite des obstacles pour adopter de nouvelles façons de faire.



Dominic Gagnon

Comme il le dit : « Si tu n'as jamais perdu, tu n'as jamais vraiment essayé. » Dans ce contexte, il a invité les entrepreneurs à repenser la manière dont ils mettent sur pied leurs équipes et à prendre soin de leur santé mentale, « parce que 49 % des entrepreneurs souffrent de troubles mentaux ».

Lors de la conférence de clôture, l'homme d'affaires Nicolas Duvernois a insisté sur l'importance de s'adapter et de développer une réelle aisance par rapport au changement. Selon lui, la réussite repose sur une solide éthique de travail et un souci constant du détail. Il estime qu'une personne ne devrait pas se définir par ses victoires ou ses échecs, mais plutôt par la qualité de sa préparation et de ses efforts.

Monsieur Duvernois a également invité les participants à passer à l'action sans attendre que toutes les conditions soient réunies. Enfin, le président de Pure Vodka a encouragé l'auditoire à ne jamais craindre les virages professionnels en illustrant son propos avec humour : « Si, dans 10 ans, je suis le roi du jus de citrouille, tant mieux. » Une façon de rappeler que le succès appartient souvent à ceux qui savent se réinventer.

Des formations reconnues

Pas moins de 10 formations et 2 conférences étaient proposées. Les participants ont pu choisir les formations selon les sujets qui correspondent le mieux à leurs intérêts et aux besoins de leur entreprise. Cette formule flexible est très appréciée des membres qui peuvent ainsi accumuler jusqu'à neuf heures de formation reconnue dans le cadre du Règlement sur la formation continue obligatoire.

Par ailleurs, les personnes accompagnatrices n'étaient pas en reste. Un programme d'activités leur a permis de



Nicolas Duvernois

découvrir les richesses de la région grâce à une randonnée guidée en forêt et dans le village, une visite agrogourmande d'une miellerie avec dégustation d'hydromel ainsi qu'une excursion dans le Sentier des cimes Laurentides.

Un salon des partenaires animé



Les congressistes ont également profité du moment pour rencontrer des partenaires qui contribuent à l'évolution de la mécanique du bâtiment. Plus populaire que jamais, le salon comptait 28 tables cette année. Il s'agit d'une formidable occasion de découvrir des produits, de retenir des services et de créer des liens durables. IMB

La CMMTQ tient à remercier ses partenaires pour leur précieux soutien.

Grand présentateur
Giant

Partenaires Élites
Can-Aqua, CCQ et Ellipse

Partenaires Ambassadeurs
CNESST et Lussier

Partenaires Associés
BSDQ, Compétences Construction, Deschênes, Lajoie, MRa, RBQ, Viega et Wolseley

Partenaires Collaborateurs
APCHQ, Bastia, Bélanger, Bibby Ste-Croix, Corro-Protec, Corset Saint-Francis, Dobbin Sales, Fulltime, Hydro-Québec, Lixil, M Groupe Conseil, Produits Neptune, Progression Live, SRS Environnement, Sutton Plumbing, Thermo 2000 et Victaulic

Partenaires Réseautage
Emco, House of Rohl, Lareau, Lou-Tec et Moneris

Le prochain congrès se tiendra en septembre 2027 à l'Hôtel Château Laurier et au Manège militaire Voltigeurs de Québec.

Benoit Demers obtient le Maestria Bénévole

par Martin Lessard

Le Maestria Bénévole a été remis à Benoît Demers lors du Gala Maestria. Cette distinction souligne l'engagement exceptionnel de cet entrepreneur comptant plus de 30 ans d'expérience envers la profession et la CMMTQ.



Benoît Demers (à gauche) reçoit le Maestria Bénévole des mains de son très bon ami, Daniel Côté.

Après des études en assainissement des eaux, il est embauché par un entrepreneur qui remarque le potentiel des fosses septiques et des champs d'épuration dans les Laurentides. « Je m'amusais à faire de la plomberie », raconte-t-il.

Cette aisance se manifeste dès ses premiers pas dans le métier. Lors de son examen de qualification, prévu pour une durée de 3 heures, il remet sa copie après seulement 45 minutes.

À ses débuts en affaires, la majorité de ses contrats se déroule dans la communauté atikamekw de Manawan. Ses semaines sont bien remplies. Il participe à la construction de 126 maisons, de 6 immeubles multilogements, de l'hôtel de ville et du centre communautaire. « Je partais le lundi et je revenais le vendredi. Le week-end, je faisais des appels de service dans la région. »

En 1990, Benoît ouvre une boutique d'appareils de plomberie, administrée par son épouse, France. Il refuse toutefois de suivre le marché et choisit de se spécialiser dans le haut de gamme. « Je ne voulais pas prendre la place des autres, je voulais prendre la mienne. »

En 2005, il franchit une autre étape en faisant l'acquisition de Plomberie Gaétan Gagné, à Laval. Au début, cette expansion lui donne accès à des projets d'immeubles de 4 à 6 étages à Montréal. À son apogée, l'entreprise emploie 84 plombiers et réalise notamment un projet de 1000 logements à l'Île Paton.

La croissance se reflète également dans ses installations. Son bureau passe de 1200 pi^2 en 1991, à 4800 pi^2 en 1995, et à 22 000 pi^2 en 2008.

Au fil de sa carrière, Benoît se distingue par sa volonté d'innover et d'investir dans le développement des compétences. Il contribue à l'implantation du chauffage radiant dans les Laurentides, visite le salon ISH en Allemagne et fait partie des premiers au Québec à adopter les chaudières Vitodens de Viessmann.

La formation demeure au cœur de sa philosophie de gestion. Cette conviction l'amène à envoyer régulièrement ses travailleurs suivre des formations spécialisées. « Il faut investir dans nos employés. Un bon entrepreneur les forme et leur donne des responsabilités. »

> Pour lui, le lien de confiance est primordial, autant avec ses employés qu'avec ses clients. Plusieurs familles lui ont d'ailleurs confié la réalisation de trois, voire quatre résidences au fil des ans.

Engagement

Curieux de mieux comprendre le rôle de la Corporation, Benoît décide de s'impliquer et représente la région des Laurentides au conseil provincial d'administration de 1999 à 2002. « Je voulais connaître les entrepreneurs les plus importants, me situer par rapport à eux. À force de les côtoyer, j'ai gagné en confiance. Nous avons discuté de nos expériences, et j'ai beaucoup appris d'eux. Plusieurs sont devenus des amis. »

Par la suite, il siège au comité de discipline de 2010 à 2024. Cette expérience transformera sa façon de voir la profession. « J'ai acquis des connaissances juridiques que je n'avais pas. »

Malgré quelques critiques de la part de membres visés par des décisions disciplinaires, il n'a jamais perdu de vue l'objectif : protéger le public et respecter les normes de professionnalisme et d'éthique les plus strictes. « J'ai eu le privilège de siéger à tes côtés, et je peux témoigner que c'est difficile de juger ses pairs à la suite du dépôt d'une plainte. Tu l'as toujours fait dans le respect des principes d'indépendance, d'équité et d'impartialité », a déclaré Daniel Côté, en lui remettant le prix.

Aujourd'hui retraité, Benoît passe ses journées en famille sur sa propriété de 154 acres. Son quotidien a toutefois été bouleversé en juin lorsqu'il a subi un grave accident alors qu'il coupait un arbre. Résultat : fractures multiples et coma pendant 12 jours. Fidèle à lui-même, il a suivi sa rééducation avec la même détermination qui a marqué sa carrière.

C'est par sa loyauté, son intégrité et son engagement à l'égard de la profession que Benoît laisse sa marque. Des qualités qui incarnent parfaitement l'esprit du Maestria Bénévole. IMB

Denis Montour reçoit le Maestria Reconnaissance

par Martin Lessard

Le Maestria Reconnaissance a été remis à Denis Montour, directeur des ventes du Québec chez Uponor. Cette distinction est réservée aux personnes qui, par leur contribution et leur engagement, ont marqué de façon durable le secteur de la mécanique du bâtiment au Québec.

Fils d'un plombier, Denis est naturellement attiré par le travail manuel, mais cherche rapidement une autre voie. En 1983, il fait ses premiers pas dans le monde de la distribution en se joignant à Westburne (aujourd'hui Wolseley). Suivront Doraco, puis Emco, pendant une dizaine d'années. « J'ai occupé plusieurs postes de service au sein de ces entreprises », raconte-t-il.

Cette période lui permet de comprendre le fonctionnement de l'industrie, mais aussi les réalités vécues par les entrepreneurs. Cette expérience lui sera précieuse pour la suite de son parcours.

Wirsbo... Uponor

Le véritable tournant s'opère en 1998 lorsqu'il accepte le poste de directeur des ventes chez Wirsbo, une entreprise alors peu connue, qui deviendra Uponor. Près de 30 ans plus tard, il occupe toujours ces fonctions.

À l'époque, le défi est considérable. En plus de promouvoir les produits de l'entreprise, il doit convaincre les entrepreneurs de modifier certaines de leurs habitudes de travail. « Je suis parti de zéro, mais je croyais au produit », se souvient-il.

Pour y parvenir, Denis Montour adopte une approche qui le distinguera pendant toute sa carrière : aller sur le terrain et écouter les entrepreneurs. « Je voulais connaître leurs besoins », explique-t-il.

Plutôt que de se limiter à la vente de produits, il cherche à bâtir de véritables relations d'affaires. Avec son équipe, il sillonne le Québec afin de rencontrer les entrepreneurs en plomberie et en chauffage dans toutes les régions. Cette présence devient rapidement sa marque de commerce. « Nous ne vendions pas seulement un produit, nous proposions aussi un partenariat. »

Cette philosophie se traduit par un investissement important dans la formation. Il a d'ailleurs été l'un des premiers à organiser des rencontres techniques, des démonstrations et des séjours de perfectionnement destinés aux entrepreneurs. L'objectif est simple : assurer des installations de qualité, maximiser la performance des systèmes et soutenir les utilisateurs en cas de problème.

Les distributeurs bénéficient eux aussi de cette approche. Leur formation fait partie intégrante de la stratégie ...

mise en place afin d'assurer une compréhension commune des produits et des bonnes pratiques d'installation.

> Denis a toujours compris que, derrière les affaires, il y avait d'abord des gens. C'est probablement l'une de ses plus grandes forces. « Une de mes grandes fiertés, c'est de ne pas avoir travaillé seulement avec les gros clients », souligne-t-il.

Son parcours se distingue également par sa capacité à bâtir et à conserver une équipe solide. « En 29 ans à la tête de mon équipe, j'ai perdu seulement deux employés, et leur choix était motivé par un changement de carrière.

Au fil des ans, les résultats ont suivi. Il a contribué à faire d'Uponor un partenaire incontournable pour de nombreux entrepreneurs québécois. Aujourd'hui, l'entreprise poursuit son évolution au sein du groupe suisse Georg Fischer, qui a récemment fait l'acquisition d'Uponor.

Engagement

L'apport de Denis ne s'est pas limité à sa vie professionnelle. Il a accepté l'invitation du regretté Pierre Dandurand, de Victaulic, à s'impliquer au sein du chapitre Québec de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC). Après huit années au sein du conseil d'administration, il a occupé la présidence de 2018 à 2020. À la fin de son mandat, il est devenu trésorier de l'organisation. « C'est important de s'impliquer. C'est très formateur aussi. »



Denis Montour (à gauche) reçoit le Maestria Reconnaissance des mains de Jean Turgeon, président de la CMMTQ.

Par ailleurs, Denis a reçu le prix Service exceptionnel de l'ICPC (*CIPH Outstanding Service Award*) en 2017. Le lauréat doit compter au moins 25 ans d'ancienneté au service d'un ou de plusieurs membres de l'ICPC et au moins 5 ans d'engagement bénévole au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité.

Retraite

Même si l'heure de la retraite approche, Denis n'envisage pas de partir du jour au lendemain. Comme il l'a déclaré en recevant son prix : « Pas maintenant, mais bientôt! »

« Ce soir, nous voulons simplement te dire merci pour ton engagement auprès des entrepreneurs et pour ta contribution, pendant près de 45 ans, au rayonnement de la mécanique du bâtiment », a déclaré Jean Turgeon, lors de la remise du prix. IMB



Accessibilité d'un compteur de gaz naturel installé à l'intérieur d'un bâtiment

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

Q Un entrepreneur se fait demander par un client de camoufler dans une armoire le compteur de gaz installé à l'intérieur d'un bâtiment. Est-ce permis?

RÉPONSE Il est fréquent qu'un propriétaire de bâtiment demande à un entrepreneur en gaz de dissimuler un compteur de gaz naturel installé à l'intérieur, pour des motifs esthétiques ou d'aménagement. Même si l'entrepreneur veut faire plaisir au client, avant de procéder, il doit analyser cette requête sous plusieurs angles : les exigences applicables, l'accessibilité, la sécurité et l'entretien.

Principe général : maintenir l'accès au compteur

Un compteur de gaz naturel installé à l'intérieur d'un bâtiment doit impérativement demeurer accessible en tout temps. **Il ne doit pas être enfermé, dissimulé ou rendu difficile d'accès par une cloison construite autour ou par tout autre obstacle placé devant pour le camoufler**. Cette pleine accessibilité est essentielle pour permettre la lecture, l'inspection, l'entretien et le remplacement du compteur, ainsi que toute intervention rapide requise en situation d'urgence.

Encadrement réglementaire et responsabilités

Le *Code d'installation du gaz naturel et du propane*, CSA B49.1, fait partie intégrante du chapitre II, Gaz, du *Code de construction du Québec*. Il établit les exigences relatives aux installations de gaz naturel et de propane au Québec. En raison des modifications apportées par le chapitre II, Gaz, le Code CSA B149.1 s'applique notamment :

« a) sous réserve de l'alinéa b), aux installations destinées à utiliser du gaz lorsque ce dernier est utilisé comme combustible ou carburant;

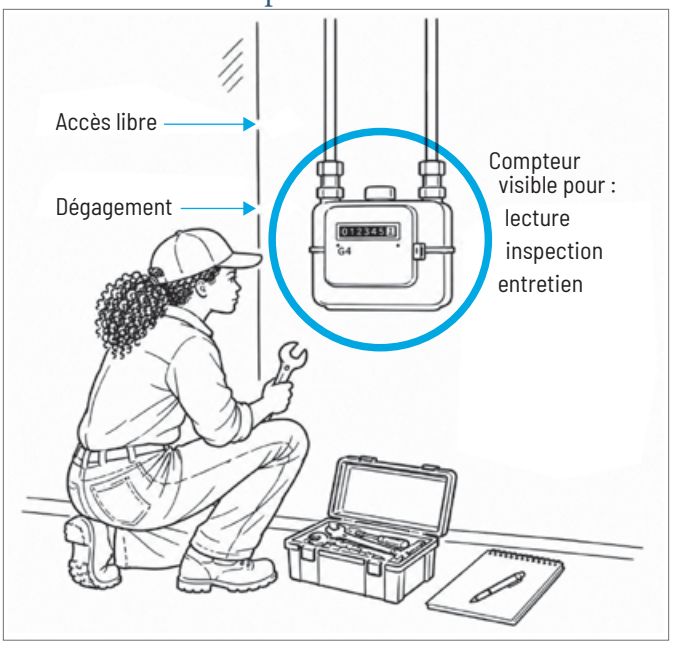
b) à la tuyauterie et à la tubulure à partir de l'extrémité des installations des entreprises de distribution de gaz naturel, soit le point où se termine la tuyauterie leur appartenant [...] ».[1]

Même si le compteur de gaz est un composant appartenant au distributeur de gaz, son installation et son raccordement sont assujettis aux exigences du Code CSA B149.1.

Bien que l'annexe D du Code CSA B149.1 soit de nature « informative », elle présente des critères reconnus pour l'installation des compteurs à l'intérieur des bâtiments. Elle recommande notamment de choisir un emplacement :

- facilement accessible; et
- qui offre une protection raisonnable contre les contraintes thermiques, les sources de chaleur, les contraintes mécaniques et l'altération chimique.

Accessibilité du compteur



Une configuration conforme maintient un accès direct au compteur pour sa lecture, son inspection et son entretien. Une armoire ou un caisson décoratif risque de limiter cet accès.

Ces considérations doivent être prises en compte par l'entrepreneur lors de l'installation du compteur, et communiquées au propriétaire afin qu'il puisse préserver des conditions sécuritaires autour de ce dernier.

...

De plus, l'article 4.6.2 du Code B149.1 précise que seuls les employés ou les représentants autorisés du fournisseur ou du distributeur peuvent effectuer des travaux sur le système du fournisseur ou du distributeur, notamment des modifications, des réparations, des mises à l'essai, des entretiens, des installations, des raccordements ou tout autre type d'intervention.

> Il est donc important que les compteurs demeurent accessibles afin de permettre la réalisation sécuritaire et efficace de tels travaux.

Lorsqu'un compteur est difficile d'accès, encloisonné ou dissimulé derrière un aménagement permanent, des travaux correctifs peuvent être nécessaires pour le rendre accessible.

Ces situations peuvent notamment être constatées par le distributeur de gaz lorsqu'il inspecte les équipements qui lui appartiennent et qui sont installés à l'intérieur du bâtiment. Des travaux correctifs peuvent alors être demandés pour rendre l'installation conforme.

Recommandation

Avant d'entreprendre des travaux touchant l'emplacement ou l'accessibilité d'un compteur, l'entrepreneur en gaz devrait communiquer avec le distributeur de gaz afin de s'assurer du respect des exigences applicables, notamment du maintien des conditions d'accessibilité et de sécurité. Cette démarche permet également au distributeur de maintenir à jour les renseignements relatifs à l'emplacement de ses équipements. IMB

RÉFÉRENCE

[1] Source : article 1.1 du Code CSA B149.1-2025 modifié par le chapitre II, Gaz, du *Code de construction du Québec*.

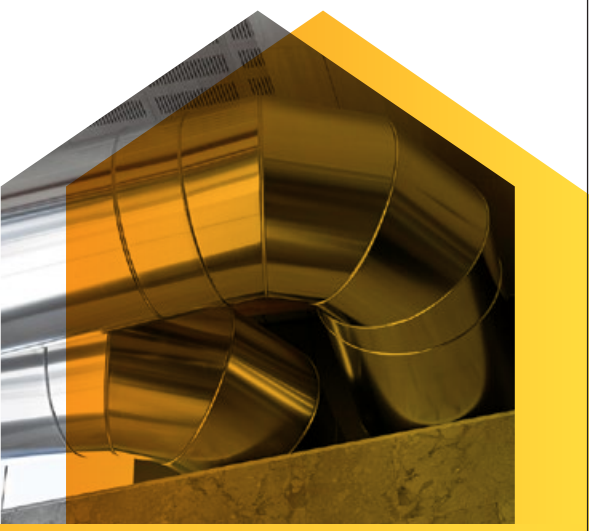
NOVO CLIMAT
SPÉCIALISTE EN VENTILATION

Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome**, **centralisé**, et exigences techniques Novoclimat

Visez l'efficacité énergétique!



Votre gouvernement

Québec

SharkBite®
PEX Press
Une marque RWC

Rapide. Constant. Fiable.

PEX Press de SharkBite est un système de raccordement à sertir conçu pour garantir rapidité, fiabilité et constance pour tous vos projets. Conçu pour les réseaux de tuyauterie PEX-a et PEX-b, chaque raccord PEX Press comprend une bague en acier inoxydable préinstallée pour éviter les risques de problèmes liés aux pièces détachées. Cette bague intégrée comprend un orifice de visualisation permettant de vérifier rapidement l'insertion adéquate du tuyau, ainsi qu'un localisateur d'outil intégré pour assurer des raccordements fiables et constants. Les raccords à sertir PEX Press de SharkBite sont testés au-delà des normes de l'industrie, vous assurant une fiabilité et une confiance inégalées.



Conçu pour la vitesse, synonyme de confiance

Six nouveaux forfaits à tarif réduit pour mieux répondre à vos besoins

Nous avons créé six nouveaux forfaits : deux en Plomberie, deux en Chauffage et deux Au choix. Chaque forfait vous donne accès à huit heures de formation selon la catégorie choisie. Il s'agit d'une façon efficace de remplir votre obligation de formation continue.

Contactez notre équipe pour en savoir plus sur les différents forfaits disponibles et pour connaître celui qui correspond le mieux à vos besoins.

Découvrez les formations préenregistrées de la CMMTQ, et inscrivez-vous à formation.cmmtq.org ou communiquez avec le service de la Formation : formation@cmmtq.org | 514 382-2668 | 1 800 465-2668

CHAUFFAGE ET COMBUSTION

Systèmes hydroniques – Principes de base
Virtuel, en direct
Mardi 1er et mercredi 2 décembre 2026, de 8 h à 17 h

GESTION

Améliorer votre efficacité grâce à l'intelligence artificielle
Virtuel, en direct
Jeudi 19 novembre 2026, de 8 h 30 à 11 h 30

INSTALLATIONS SOUS PRESSION

Approche réglementaire sur les installations sous pression
Virtuel, en direct
Mercredi 11 novembre 2026, de 8 h 30 à 16 h 30

Programme de contrôle de la qualité des installations sous pression
Virtuel, en direct
Mercredi 18 novembre 2026, de 8 h 30 à 16 h 30

PLANS ET DEVIS

Lecture de plans et devis
Montréal
Mercredi 11 novembre 2026, de 8 h 30 à 16 h 30

PLOMBERIE

Principes de protection et de gestion de projets en parasismique
Virtuel, en direct
Mardi 10 novembre 2026, de 8 h à 12 h

Estimation et soumission – Parasismique
Virtuel, en direct
Mardi 10 novembre 2026, de 13 h à 15 h

Initiation et introduction aux mesures d'atténuation des vibrations
Virtuel, en direct
Mardi 10 novembre 2026, de 15 h à 16 h

Incombustibilité des bâtiments, tuyauteries permises et installations coupe-feu
Virtuel, en direct
Lundi 7 décembre 2026, de 8 h 30 à 15 h 30

DAr – Sélection et installation des dispositifs antirefoulement
Virtuel, en direct
Lundi 16 novembre 2026, de 8 h à 17 h

DAr – Certification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)
Québec
Les vendredis 13 novembre et 4 décembre 2026, de 12 h 30 à 15 h 30

DAr – Certification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (formation et examens)
Québec
Du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2026, de 7 h 30 à 16 h 30

DAr – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (révision et examens)
Montréal
Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2026, de 7 h 30 à 16 h 30
Lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 2026, de 7 h 30 à 16 h 30
Québec
Mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2026, de 7 h 30 à 16 h 30

DAr – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (examens seulement)
Montréal
Vendredi 20 novembre 2026, de 10 h à 16 h
Mardi 1er décembre 2026, de 10 h à 16 h
Québec
Jeudi 10 décembre 2026, de 10 h à 16 h

DAr – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)
Montréal
Vendredi 20 novembre 2026, de 12 h 30 à 14 h 30
Mardi 1er décembre 2026, de 12 h 30 à 14 h 30
Québec
Jeudi 10 décembre 2026, de 12 h 30 à 14 h 30

Les formations de la CMMTQ sont présentées dans différents formats.



Présentiel
Formation en salle où vous pouvez interagir avec le formateur et les participants.



Virtuel, en direct
Formation en direct permettant aux participants d'intervenir et de poser des questions au formateur.



Virtuel, en différé
Formation préenregistrée pouvant être visionnée en tout temps.



En entreprise
Formations organisées pour votre entreprise permettant des discussions propres à votre réalité.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec un membre du Service de la formation à formation@cmmtq.org ou au 514 382-2668, 1 800 465-2668.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Du 15 juillet au 1er septembre 2026

9534-0675 Québec inc.
41, de la Grande-Ourse
Orford, J1X 6Z7
418 812-7382

Dbloc inc.
839, de la Station
Prévost, J0R 1T0
844 250-9693

9388-4849 Québec inc. f.a. : KB Construction
5007, rang Lavigne
Rouyn-Noranda, J9Y 1E4
819 277-6463

9561-2867 Québec inc. f.a. : Plomberie Montréal-Est
12 245, 38e Avenue
Montréal, H1E 7H9
514 377-6932

9554-0498 Québec inc.
60, de Calais
Gatineau, J8T 4S8
819 431-0422

Plomberie TK inc.
63, croissant Roxton
Montréal-Ouest, H4X 1C7
514 638-8887

Les entreprises Fiablex inc.
8263, place Montrichard
Montréal, H1K 1H9
438 877-3682

Plan Bé Construction inc.
203, Notre-Dame Ouest
Cap-Chat, G0J 1E0
418 740-3419

Fondations G.V.A. inc.
12 400, Ferdinand-Bastien
Montréal, H1C 2A7
514 648-0426

9561-8781 Québec inc.
395, de la Tramontane
Saint-Jean-sur-Richelieu, J2W 2X9
514 559-4010

9192-8671 Québec inc.
12 074, av. Gilbert-Barbier
Montréal, H1E 7K8
514 962-6880

Plomberie KPM inc.
22, des Spirées
Pont-Rouge, G3H 0K3
418 717-4292

Les services de climatisation et chauffage Éric Lavoie inc.
95, de Muy
Boucherville, J4B 4T2
438 342-6766

9533-2045 Québec inc.
1227, rang du Ruisseau-des-Anges Nord
Saint-Roch-de-l'Achigan, J0K 3H0
514 885-1053

9544-0962 Québec inc.
535, av. Ampère, app. 5
Laval, H7N 5R4
514 814-2151

Groupe SM mécanique du bâtiment inc.
4554, Saint-Paul
Repentigny, J5Z 4C7
514 797-2834

Lippé Martin f.a. : Plomberie Excavation Lippé
2121, Henriette, app. 302
Carignan, J3L 4H6
263 384-9084

17308868 Canada inc.
14, Aubin
Gatineau, J8V 3Y3
819 205-9494

Les gestions N.A. Carrier inc.
4065, boul. Ducharme
La Tuque, G9X 4V1
819 523-8378

Plomberie chauffage Landry inc.
26, de la Vigie
Sept-Îles, G4R 0B7
418 444-0025

Suite en page 26

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Suite de la page 25

Clim Matte inc.
12 590, Jean-Baptiste-Normand
Mirabel, J7N 0M8
514 641-0017

Élégance plomberie inc.
38 rue Poincaré
Longueuil, J4L 1B1
514 953-8135

9565-1766 Québec inc.
562, Reynolds
Granby, J2G 9G1
450 522-6712

Plomberie René Bolduc inc.
1285, rang des Pointes
Saint-Agapit, G0S 1Z0
418 717-1498

LPPL plomberie inc.
2095, av. de la Rivière-Jaune
Québec, G2N 1T3
418 953-6354

9561-7601 Québec inc.
2279, ch. des Patriotes
Richelieu, J3L 6M6
514 754-8228

Plomberie N. Gaucher inc.
2095, Hector
Drummondville, J2C 5A5
450 501-3880

Laurin gaz médicaux & mécanique du bâtiment inc.
21, des Favoles
Blainville, J7C 5T3
514 214-0447

Plomberie NRG inc.
3571, Froment
Longueuil, J3Y 0C4
514 663-1390

Air Pro Tech inc.
796, Saint-Vallier
Repentigny, J5Y 1A8
514 608-1436

9406-8970 Québec inc.
3965, du Sénateur
Laval, H7E 5M1
514 616-7726

ADP inc.
83, Marie-Josée
Terrebonne, J6Y 0B8
514 991-3376

Service plomberie Mauricie inc.
750, Harnois
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0
819 852-8529

Di Guglielmo Michael f.a. : Plomberie Supra
7280, de Nouë
Montréal, H1S 2E4
514 886-8605

INFO-PRODUITS

Agua Canada
514 418-2105
aguacanada.com/fr

Commission de la construction du Québec
888 842-8282
ccq.org

Compétences Construction
888 902-2222
competencesconstruction.com

Énergir
800 563-1516
energir.com/fr

Enertrak
800 896-0797
enertrak.com

Louis Cyr Assurances / Juriance Avocats
514 234-8413
louiscyrassurances.com • juriance.com

Novoclimat
quebec.ca/habitation-territoire/chauffage-consommation-energie/aide-financiere-novoclimat/formation-certification/specialistes-ventilation-professionnels

Reliance Worldwide Corporation
888 820-0120
sharkbite.com

CALENDRIER

4 novembre 2026
CMMTQ
Webinaire
Sécuriser l'avenir : les points clés de la protection invalidité
par Mehdi Jelouli, MRa
cmmtq.org

9 novembre 2026
ASHRAE – Montréal
Souper-conférence
Les choix énergétiques auxquels le Québec fait face dans un contexte de transition énergétique
par Pierre-Olivier Pineau, Ph. D., HEC Montréal et CIRANO
Club St-James
ashraemontreal.org

9 novembre 2026
ASHRAE – Québec
Souper-conférence
Hôtel Plaza
ashraequebec.org

10 novembre 2026
ASPE – Québec
Souper-conférence
Réseaux de vapeur
Cégep Limoilou, campus Charlesbourg
aspequebec.com

17 novembre 2026
ASPE – Montréal
Souper-conférence
Hôtel Universel Montréal
montrealaspe.org/conferences/

17 et 18 novembre 2026
Sommet BIM +
Centre des congrès de Québec
cyberimpact.page/xz6pj6ux/sommet-2026

19 novembre 2026
Journée mondiale des toilettes

23 au 27 janvier 2027
ASHRAE
Congrès d'hiver
Chicago, Illinois
ashrae.org/conferences/2027-winter-conference

9 au 12 mars 2027
Association canadienne de la construction (ACC)
Congrès annuel
Niagara Falls, Ontario
cca-acc.com/fr/evenements/

FORMEZ VOS TRAVAILLEURS



Inscrivez-les à l'une des formations gratuites offertes par l'ASP Construction, en collaboration avec la CMMTQ.



La prévention, c'est l'affaire de tous!

514 382-2668 ou 1 800 465-2668

CMMTQ

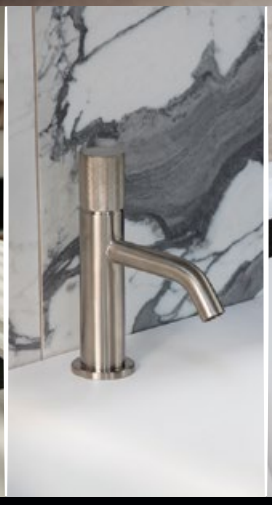
Agua CANADA

PLOMBERIE FINE - SALLE DE BAIN - CUISINE

Tous vos **produits** au même endroit

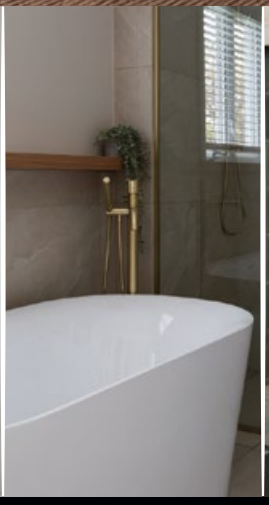














ÉVIERS ET LAVABOS

ROBINETS
CUISINE ET SALLE DE BAIN

BASES DE DOUCHE

PORTES DE DOUCHE

BAINS
AUTOPORTANTS ET EN ALCÔVE

TOILETTES
STANDARDS ET ADA

DES PRIX COMPÉTITIFS
Sans compromis sur la qualité

DISPONIBILITÉ RAPIDE
Pour vos projets sans délai

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE
Pour les professionnels

Demandez-nous une soumission dès maintenant!

514 209-7470

Visitez aguacanada.com